

Banque Nuger



Rapport Annuel

ANNEE 2016

Banque
Courtois



Banque
Kolb



Banque
Laydernier



Banque
Nuger



Banque
Rhône-Alpes



Banque
Tarneaud



Société
Marseillaise de Crédit



Crédit
du Nord



BANQUE NUGER

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 11.444.581 €
R.C.S. Clermont-Ferrand B 855 201 463
Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 023 937

Siège Social - 5 Place Michel de l'Hospital
63000 CLERMONT-FERRAND

téléphone : 04 73 42 73 42
télécopie : 04 73 42 73 15
www.banque-nuger.fr

11 Mai 2017
Assemblée Générale Ordinaire

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Président	M. Philippe AMESTOY
Vice-Président	Mme Béatrice LELIEVRE
Membres	CREDIT DU NORD représenté par M. Bruno DELEMOTTE Mme Laurence LASFONT

DIRECTOIRE

Président	M. Arnaud GUILLEMAIN d'ECHON
Membres	M. Nicolas NUGER M. Jean Michel CHENIN

COMITE DE DIRECTION

Président	M. Arnaud GUILLEMAIN d'ECHON
Membres	M. Patrice BEZAULT M. Jean-Pierre CHAGNIAUD M. Jean Michel CHENIN M. Eric DULON Mme Alexandra MONTAURIER M. Nicolas NUGER M. Laurent PICHEYRE M. Thierry ROCHE M. Bernard SAUVAGNAT M. Jean-Luc TAILLANDIER Mme Emmanuelle TRES M. Michel VILLETTE

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Commissaire titulaire	DELOITTE & ASSOCIES 185 Avenue Charles-de-Gaulle BP 136 92203 NEUILLY SUR SEINE CEDEX
2 ^{ème} Commissaire titulaire	ERNST & YOUNG Tour Ernst & Young Faubourg de l'Arche 92037 PARIS LA DEFENSE Cedex
Commissaire suppléant	B.E.A.S. 7-9 Villa Houssay 92524 NEUILLY SUR SEINE CEDEX
2 ^{ème} Commissaire suppléant	PICARLE & ASSOCIES Tour Ernst & Young Faubourg de l'Arche 92037 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Sommaire

• Rapport du Directoire	5
• Rapport du Conseil de Surveillance	11
• Rapport Général des Commissaires aux Comptes	12
• Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes	14
• Comptes Annuels Bilan, Compte de Résultats	15
• Résultats financiers de la Société au cours des 5 dernières années	18
• Annexe aux documents annuels publiables	19
• Résolutions de l'Assemblée Générale	50

Rapport du Directoire sur les comptes de l'exercice 2016

Après une période prolongée d'atonie, l'activité mondiale se reprend depuis mi-2016. Ainsi, la stabilisation de la croissance en Chine se confirme, le commerce international se redresse et les producteurs de matières premières bénéficient de la remontée des prix.

Après un début d'année 2016 décevant, la croissance américaine a ensuite rebondi, son économie approche le plein emploi mais l'élection de Donald Trump peut modifier la croissance mondiale. La hausse des taux directeurs de la FED a induit un renchérissement du dollar et des taux longs américains ainsi que l'alimentation des taux d'intérêts long terme en Europe et dans plusieurs pays émergents.

En Zone Euro, le Royaume Uni confirme sa résistance aux incertitudes liées au Brexit. L'inflation est très divergente selon les pays (prévu 0.2% en France et -0.1% en Italie).

Sur le plan national, le PIB enregistre une croissance de 1.1%, un peu en dessous des prévisions. La dynamique de croissance s'est confirmée grâce à un rythme de consommation soutenu.

Dans cet environnement, le PNB de la banque est en recul de 0.2% à 41.36 M€ contre 41.42 M€ au 31.12.2015. Retraité de la variation de la provision sur l'épargne logement, il est en baisse de 3.7%. Les charges d'exploitation s'affichent en hausse de 1.1%. Le coût du risque de l'exercice ressort à 3.15 M€ soit une diminution de 31.1%. Le résultat net se monte à 7.17 M€ contre 7.10 M€ pour l'année 2015.

Activité Commerciale

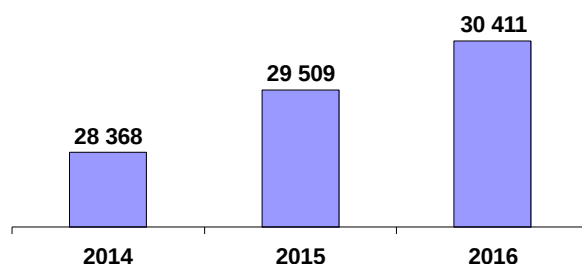
La conquête du particulier est en baisse de 8.7%, la production de prêts immobiliers se contracte après une année 2015 exceptionnelle mais atteint cependant 77.3M€ ; celle des prêts personnels s'accroît de 9.0%. L'épargne financière (OPCVM, Assurance vie) a également favorablement évolué de 12.0%.

Sur le marché du professionnel la conquête est en recul de -4.1% en restant néanmoins sélective.

La production de crédit d'investissement et de crédit bail reste globalement bien orientée. Par contre les créances commerciales connaissent un repli de 8.4% Le marché de l'entreprise connaît une conquête active avec une sélection marquée des entrées en relations. La production de crédit et de crédit bail est globalement stable par rapport à 2015.

Marché des Particuliers

FONDS DE COMMERCE PARTICULIERS



Après une année historique en 2015, portée par les rachats immobiliers, la conquête des particuliers est en retrait de 8.7% en 2016 avec 2135 nouvelles personnes.

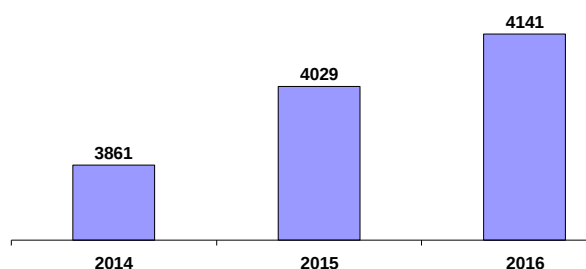
La croissance du fonds de commerce reste néanmoins à un niveau élevé avec une progression de 3.1% sur l'année. Au 31/12/2016, il dépasse les 30.000 personnes.

Marché des Professionnels

L'année 2016 est marquée par une légère baisse du nombre d'entrées en relation, néanmoins la conquête s'est réalisée avec des prospects de qualité. 48% sont des entreprises créées depuis plus de 2 ans et près de 20% sont des professions libérales.

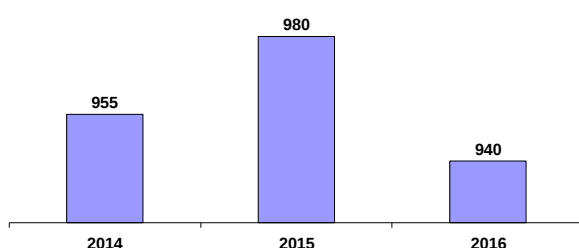
La croissance du fonds de commerce enregistre une forte progression de 2.8%

FONDS DE COMMERCE PROFESSIONNELS



Marché des Entreprises

FONDS DE COMMERCE ENTREPRISES



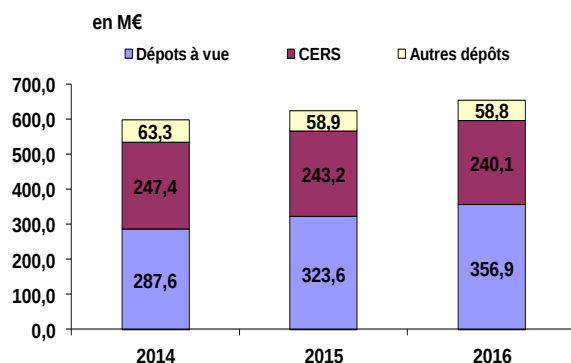
Les entrées en relation des entreprises avec un C.A. > 1.5 M€ sont en légère baisse.

Le fonds de commerce diminue de 4.1%, pour autant le nombre de clients ayant la Banque Nuger en banque principale est stable.

Baromètre de satisfaction

Les performances de la banque sont également mesurées par les baromètres de satisfaction internes. Au sein du groupe, la Banque Nuger reste pour la 2^{ème} année consécutive sur la 1^{ère} marche du podium sur les marchés du particulier et du professionnel, démontrant ainsi la grande qualité de ses prestations et des relations entretenues avec ses clients.

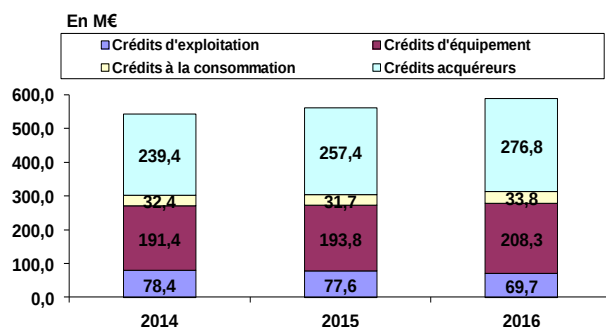
Les dépôts



Après 2 années consécutives, 2014 & 2015, de fortes hausses des encours de dépôts, la tendance se poursuit en 2016. Sur 1 an, ils progressent de 4.8%.

Cette variation est une nouvelle fois imputable aux dépôts à vue qui s'apprécient de 10.3%. Les encours de CERS se replient de 1.3% impactés par les baisses de rémunération enregistrées en 2015

Les crédits



Les encours de crédit augmentent de 4.9% à 596 M€. Sur le marché des entreprises et des professionnels, les encours de crédit d'équipement et de crédit bail progressent respectivement de 2.4% et de 3.6%.

A contrario, les crédits d'exploitation se contractent fortement de 10.2%

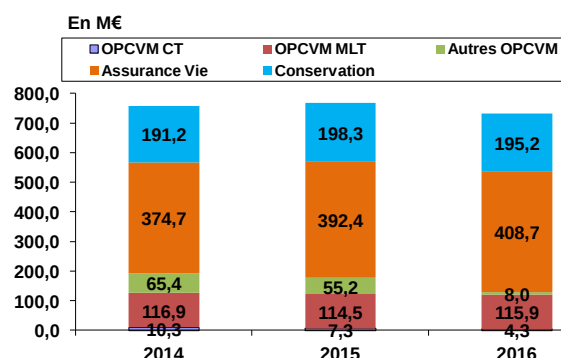
Les encours de crédit pour les particuliers sont bien orientés avec une hausse de 7.4% notamment portés par les crédits acquéreurs (+7.5%) et à la consommation (+6.5%).

Conservation et produits d'assurance

Le CAC 40 a connu des mouvements très erratiques. Après être descendu à 3.896 pts en février, il atteint les 4.592 en avril puis chute à 3.984 lors de l'annonce du Brexit avant de se reprendre jusqu'à 4.862,31 pts fin décembre. Sur l'année la progression est de 4.0%.

Le contexte de taux bas ne favorise pas les OPCVM Court Terme Groupe qui chutent de 40.7% sur l'exercice. Les OPCVM Moyen Long Terme Groupe sont en progression de 1.2%. Le bon niveau de collecte effectuée en Assurance vie permet d'afficher une hausse des encours de 4.2%.

La conservation globale diminue de 4.6% sur l'année à 733.9 M€.



Ressources Humaines

A fin décembre, l'effectif bancaire est de 150.6 personnes contre 152.4 personnes à la fin de l'exercice précédent.

Hors mouvements des contrats à durée déterminée, la Banque a intégré 8 nouveaux collaborateurs, principalement à vocation commerciale. Par ailleurs, 8 collaborateurs ne font plus partie de l'effectif à fin 2016, dont 2 départs en retraite. Il est à noter la fermeture du service comptabilité depuis le 22 août 2016 dont les activités ont été transférées sur le Centre de Services Partagés du CDN à Aubagne.

Les actions de formation représentent un contingent de près de 6.000 Heures. Outre les formations métiers, elles ont eu pour but différents aspects commerciaux (blanchiment, flux, assurance) ainsi que la banque multi-canal.

Investissements

Sur le budget de 525 K€ alloué pour l'exercice, les investissements engagés au 31.12 s'élèvent à 540 K€. Ils concernent essentiellement la rénovation des agences de Riom avec l'installation d'un ABV pour 284 K€ et de Jaude pour 65 K€ ainsi que le renouvellement du matériel de sécurité pour 53 K€.

Évolutions financières

Les résultats de la banque sont établis selon les normes comptables françaises. L'exercice n'enregistre aucun changement de méthodes comptables.

En M€	12/15	12/16	Variation
Marges	23.8	24.0	+1.2%
Commissions nettes	17.7	17.3	-1.9%
dont commission de services	12.7	12.5	-1.4%
dont commissions financières	4.8	4.7	-3.1%
PNB	41.4	41.4	-0.2%
Charges d'exploitation	-26.1	-26.9	+2.9%
RBE	15.3	14.4	-5.6%
Coût du risque (Yc reprise FRBG)	-4.6	-3.1	-31.1%
Gains ou pertes / actifs immobilisés	0	0	ns
I.S.	-3.6	-4.1	+13.9%
RESULTAT NET	7.1	7.2	+1.1%

Le PNB de l'exercice 2016 est en baisse de 0.2% (-67.2k€). Retraité sur les deux exercices de la variation de la provision PEL/CEL il ressort en baisse de 3.7%.

La marge d'intérêts nets retraitée de la provision PEL/CEL s'inscrit en repli de 6.1% malgré une forte collecte de dépôts bilanciaux et une bonne production de crédits. Elle pâtit des effets négatifs de l'environnement de taux bas et des forts volumes de renégociation des crédits immobiliers.

Les commissions nettes diminuent de -1.9%.

Les commissions de services s'amointrissent de -1.4% (-164 K€). Ce repli englobe notamment la facturation du buffer et la hausse des commissions payées (SIT-CORE) dans la cadre du Groupement de Fait pour un montant total de 601 K€.

Les commissions financières se contractent de -3.1%, conséquence d'un marché volatile, notamment sur le 1^{er} semestre.

Les frais généraux augmentent de 2.9%. Hors éléments exceptionnels (dotation pour dépréciation de l'agence d'Aurillac et coûts des contrôles fiscaux et URSSAF) les charges d'exploitations auraient été en hausse de 0.9%.

Le RBE s'établit à 14.4M€ contre 15.3 M€.

Le coût du risque est en forte baisse de 31.1% à 3.15 M€ vs 4.57 M€. Dans le détail, les provisions, y compris provisionnement statistique sur créances douteuses, baissent de 39% à 2.81 M€ contre 4.60 M€ en 2015. Par ailleurs, la provision pour risques sectoriels a enregistré des dotations pour un montant de 0.34 M€ contre un reprise de 0.04 M€ pour l'année 2015.

L'ensemble des créances douteuses et contentieuses présentes au bilan est provisionné à hauteur de 55.5% contre 52.2% en 2015. Les créances contentieuses sont, pour leur part, couvertes à 69.6% le même taux qu'un an plus tôt.

Le coût du risque calculé selon les règles établies par la Direction Centrale des Risques du Groupe s'établit à 0.31% contre 0.53% en 2015.

Après constatation de la charge d'impôt, le résultat net de l'exercice est en progression de 1.1% pour s'établir à 7.17 M€ contre 7.10 M€. Il intègre une charge d'impôt différé supplémentaire d'un montant de 0.463 M€ suite à la prise en compte de la modification future du taux de l'impôt sur les sociétés en France à horizon 2020. Corrigé de cet élément, le résultat net aurait été de 7.63 M€.

Le coefficient d'exploitation, hors provision épargne logement, s'établit à 65.3% contre 62.1% en 2015.

Le return on equity – ROE – à capitaux normatifs (tier one 5.6%) s'établit à 22.0%

Suite aux modifications apportées à la L.M.E. (Loi de Modernisation Economique), est jointe en annexe à ce rapport une information sur les délais de paiement aux fournisseurs.

Dans un contexte difficile, la Banque NUGER a enregistré des performances commerciales et financières de bonnes tenues sans se départir d'un niveau très élevé de satisfaction apportée à la clientèle. Elle a également poursuivi son soutien à l'économie régionale confortant son modèle de banque de proximité. Le Directoire adresse ses plus vifs remerciements à l'ensemble des collaborateurs de la banque pour leur forte implication et la grande qualité de leur travail.

Perspectives

Le secteur bancaire reste toujours marqué par un environnement défavorable, souligné par le maintien des faibles taux d'intérêt et des contraintes réglementaires nouvelles.

Dans cet environnement, la Banque Nuger s'est donnée comme priorités :

- Maintenir un haut niveau de satisfaction de ses clients
- Poursuivre le développement de son fonds de commerce
- Développer sa production de crédit sur l'ensemble des marchés tout en veillant à la qualité de ses risques

Au regard des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce qui vise à mentionner, dans le rapport de gestion, les conventions conclues directement ou par personne interposée entre d'une part, le directeur général ou l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction de droit de vote supérieure à 10% d'une société et , d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital, aucune convention ne répond à ces critères pour l'exercice.

ANNEXE AU RAPPORT DU DIRECTOIRE

ECHEANCIER DETTES FOURNISSEURS

(en K€)	Dettes non échues			Dettes échues	Autres Délais	TOTAL
	1 à 30 jours (x)	31 à 60 jours	Plus de 60 jours	(xx)	(xxx)	
Montant au 31/12/2016	19.0			0.0	0.3	19.3

(x) Dont créances contestées 0.0 K€.

(xx) Dont créances contestées 0.0 K€.

(xx) Ce montant correspond aux retenues de garantie sur travaux qui seront réglées dans un délai moyen d'environ 6 mois.

Les dates d'échéance correspondent aux dates de règlement figurant sur les factures ou aux conditions fournisseurs, indépendamment de la date de réception de celle-ci.

La direction de la Comptabilité et du Pilotage de la Banque Nuger a assuré l'enregistrement comptable et procédé aux règlements des factures fournisseurs ordonnancées pour l'ensemble des entités de la Banque jusqu'au 24 novembre 2016. Depuis cette date, ces tâches sont externalisées dans une filiale de la Société Générale pour l'ensemble du Groupe Crédit du Nord.

Conformément aux procédures de contrôle interne du Crédit du Nord, le règlement des factures n'est effectué qu'après validation d'un des membres du Directoire ou du Directeur des Ressources Humaines. Une fois cette validation obtenue, elles sont enregistrées dans un applicatif commun, les paiements étant réalisés suivant les conditions de règlement des fournisseurs.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE.

NEANT

DIVIDENDES DISTRIBUES AU COURS DES 3 DERNIERES ANNEES

	2013	2014	2015
Dividende total versé	5 227 389.70€	20 012 551.10€	22 864 416.96€
Dividende par action	16.90€	64.70€	73.92€

Rapport du Conseil de Surveillance

Le Directoire a présenté son rapport sur la situation de la Banque Nuger et son activité au cours de l'année 2016.

Le Conseil de Surveillance a ensuite examiné les comptes arrêtés par le Directoire.

Après une période prolongée d'atonie, l'activité mondiale se reprend depuis mi-2016. Ainsi, la stabilisation de la croissance en Chine se confirme, le commerce international se redresse et les productions de matières premières bénéficient de la remontée des prix.

La croissance américaine a rebondi au second semestre 2016, son économie approche le plein emploi. La hausse des taux directeurs de la FED a induit un renchérissement du dollar et des taux longs américains ainsi que l'alimentation des taux d'intérêts long terme en Europe et dans plusieurs pays émergents.

En zone euro, le Royaume Uni confirme sa résistance aux incertitudes liées au Brexit. L'inflation est très divergente selon les pays.

Sur le plan national, le PIB enregistre une croissance de 1,1%, un peu en dessous des prévisions. La dynamique de croissance s'est confirmée grâce à un rythme de consommation soutenu.

Dans cet environnement, la Banque Nuger affiche un PNB en repli de -3,7% après retraitement de la variation de la provision PEL/CEL.

Les charges sont en hausse de 1,1% supportant le coût de la provision de la fermeture de l'agence d'Aurillac et les contrôles fiscaux et sociaux.

Le RBE de la Banque est en recul de 2,2%.

Le coût du risque est en baisse de 31.1 % et s'établit à 3.15 M€ contre 4.56 M€.

Quant au résultat net de l'exercice, il ressort à 7.17 M€ contre 7.10 M€ en 2015.

Le conseil tient à saluer les collaborateurs de la Banque Nuger pour la réussite commerciale et financière de cette année 2016. Il tient également à les remercier d'avoir su maintenir l'excellence de la satisfaction de la clientèle.

Pour 2017, le secteur bancaire reste toujours marqué par un environnement défavorable, marqué par le maintien des faibles taux d'intérêt et des contraintes réglementaires nouvelles.

Dans cet environnement, la Banque Nuger s'est donnée comme priorités :

- Maintenir un haut niveau de satisfaction de ses clients
- Poursuivre le développement de son fonds de commerce
- Développer sa production de crédit sur l'ensemble des marchés tout en veillant à la qualité de ses risques

Rapport des Commissaires aux Comptes

Comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

ERNST & YOUNG ET AUTRES

1/2, Place des Saisons
92400 Courbevoie-Paris-La Défense I

DELOITTE & ASSOCIES

19, rue Edouard Vaillant CS 14313
37043 Tours Cedex 1

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la Banque Nuger, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de nos appréciations ;
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les changements de méthodes comptables exposés dans la note « Changements de méthodes comptables et comparabilité des comptes » de l'annexe relatifs à :

- la définition du fonds commercial, l'évaluation des actifs corporels, incorporels et du fonds commercial postérieurement à leur date d'entrée, et le mail technique de fusion ;
- l'évaluation et à la comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités et procède également à des estimations comptables significatives portant sur la valorisation des titres de participation et des autres titres détenus à long terme selon les modalités décrites dans les notes de l'annexe aux comptes annuels suivantes : « Présentation des comptes annuels » « Recours à des estimations et au jugement » et « Portefeuille titres ». Nous avons, d'une part, revu et testé les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés et, d'autre part, vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes de l'annexe aux comptes annuels ci-dessus mentionnées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations prévues par les dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux par votre société et par celles contrôlant votre société, ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons pas en attester l'exactitude et la sincérité

.é.

Paris-La Défense et Tours, le 26 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG ET Autres

DELOITTE & ASSOCIES

Vincent ROTY

Bernard GROUSSIN

Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées Exercice clos le 31 décembre 2016

ERNST & YOUNG ET AUTRES

1/2, Place des Saisons
92400 Courbevoie-Paris-La Défense 1

DELOITTE & ASSOCIES

19, rue Edouard Vaillant CS 14313
37043 Tours Cedex 1

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-86 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris-La Défense et Tours, le 26 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG ET AUTRES

DELOITTE & ASSOCIES

Vincent ROTY

Bernard GROUSSIN

Comptes Annuels
Bilan
Compte de Résultats

BILANS COMPARES (en milliers d'euros)

	Notes	31/12/2016	31/12/2015
ACTIF			
CAISSE, BANQUES CENTRALES ET CPTEs CHEQUES POSTAUX		6 952	9 674
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	4	0	0
CREANCES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDITS	1	264 258	232 782
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	2	612 322	593 688
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	4	0	0
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	4	26	26
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A L.T	5	558	448
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	5	0	0
CREDIT BAIL ET LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT	2	0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7	650	863
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7	5 768	6 330
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE		0	0
ACTIONS PROPRES		0	0
COMPTES DE NEGOCIATION ET DE REGLEMENT	8	0	0
AUTRES ACTIFS	8	2 717	5 938
COMPTES DE REGULARISATION	9	6 761	6 758
TOTAL		900 012	856 507
PASSIF			
		2016	2015
BANQUES CENTRALES & CPTEs CHEQUES POSTAUX		0	0
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS	1	134 695	110 809
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	3	708 365	672 645
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	6	0	52
AUTRES PASSIFS	8	2 562	6 365
COMPTES DE REGULARISATION	9	8 771	4 625
COMPTE DE NEGOCIATION ET DE REGLEMENT	8	0	0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	10	6 834	7 549
DETTES SUBORDONNEES		0	0
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	11	0	0
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	12	38 785	54 462
CAPITAL SOUSCRIT		11 445	11 445
PRIMES D'EMISSION		365	365
RESERVES		19 801	35 536
PROV. REG. ET SUBV. D'INVEST.		0	0
REPORT A NOUVEAU		2	21
RESULTAT DE L'EXERCICE		7 172	7 095
TOTAL		900 012	856 507
HORS BILAN			
	28	2016	2015
ENGAGEMENTS DONNES			
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		41 151	39 087
ENGAGEMENTS DE GARANTIE		69 037	71 633
ENGAGEMENTS SUR TITRES		-2	0
ENGAGEMENTS DIVERS DONNES		55 190	68 146
ENGAGEMENTS RECUS			
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		51 749	21 956
ENGAGEMENTS DE GARANTIE		199 490	187 831
ENGAGEMENTS SUR TITRES		2	0

COMPTES DE RESULTATS COMPARES (en milliers d'euros)

	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts et produits assimilés	13	20 844	22 722
Intérêts et charges assimilés	13	2 532	4 611
Produits sur opérations de crédit bail et assimilées	13	0	0
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	13	0	0
Revenus des titres à revenu variable	14	1	2
Commissions (Produits)	15	19 567	19 340
Commissions (Charges)	15	2 248	1 667
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	16	5 464	5 630
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	16	0	4
Autres produits d'exploitation bancaire	17	529	440
Autres charges d'exploitation bancaire	17	272	428
PRODUIT NET BANCAIRE		41 353	41 432
Charges générales d'exploitation	18 et 19	25 606	25 016
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		1 304	1 119
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		14 443	15 297
Coût du Risque	20	- 3 146	- 4 568
RESULTAT D'EXPLOITATION		11 297	10 729
Gains ou pertes sur actifs Immobilisés.	21	0	- 11
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		11 297	10 718
Résultat exceptionnel		0	0
Impôt sur les bénéfices	22	- 4 125	- 3 623
Dotation/reprise de FRBG et Provisions réglementées		0	0
RESULTAT DE L'EXERCICE		7 172	7 095
RESULTAT NET PAR ACTION		23,19	22,94

Résultats Financiers de la Société au cours des cinq dernières années

Articles L225-74, L225-76 et L225-91 du Code de Commerce

	2012	2013	2014	2015	2016
I - SITUATION FINANCIERE DE L'ENTREPRISE					
Capital social	11 444.581,00	11 444.581,00	11 444.581,00	11 444.581,00	11 444.581,00
Nombre d'actions émises	309 313	309 313	309 313	309 313	309 313
II - RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES					
Chiffre d'affaires hors taxes	49 916 756,99	49 033 448,48	49 932 329,63	49 106 535,56	46 783 515,72
Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions	14 812 966,39	17 919 998,69	15 933 881,51	16 788 844,11	15 399 653,21
Impôts sur les bénéfices	1 449 584,84	3 766 464,60	3 581 315,83	3 622 911,52	4 125 189,27
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	2 813 223,86	8 685 801,00	6 546 588,25	7 095 304,33	7 171 748,33
Montants des bénéfices distribués	1 917 740,60	5 227 389,70	20 012 551,10	22 864 416,96	6 606 925,68
III - RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION					
Bénéfices après impôts, mais avant amortissements et provisions	43,20	45,76	39,94	42,57	36,45
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	9,10	28,08	21,16	22,94	23,19
Dividende versé à chaque action	6,20	16,90	64,70	73,92	21,36
IV - PERSONNEL					
Effectif brut moyen des salariés	170	168	163	159	156
Montant de la masse salariale	6 767 867,33	6 785 993,46	6 943 391,36	6 838 116,50	6 846 724,34
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	2 901 538,87	2 998 325,51	2 851 114,03	2 952 150,85	2 938 559,09

**ANNEXE AUX DOCUMENTS ANNUELS PUBLIABLES
AU 31/12/2016**

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes individuels de la Banque NUGER ont été établis conformément aux dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Conformément aux principes comptables applicables aux établissements de crédit français, les méthodes d'évaluation prennent en compte pour la majorité des opérations l'intention dans laquelle celles-ci ont été conclues.

Les opérations réalisées dans le cadre de la banque d'intermédiation sont maintenues à leur coût historique et dépréciées en cas de risque de contrepartie. Les résultats attachés à ces opérations sont enregistrés prorata temporis en respectant le principe de séparation des exercices. Les opérations sur instruments financiers à terme réalisées afin de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de la banque d'intermédiation entrent dans ce cadre.

Les opérations réalisées dans le cadre des activités de marché sont généralement évaluées à leur valeur de marché à l'exception des prêts, emprunts et titres de placement qui suivent la règle du nominalisme. Lorsque ces instruments financiers ne sont pas cotés sur des marchés actifs, l'évaluation à la valeur de marché est corrigée pour intégrer une décote prudentielle.

CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES ET COMPARABILITE DES COMPTES

La Banque NUGER a appliqué à compter du 1er janvier 2016 :

- Le règlement 2015-06 de l'Autorité des Normes Comptables du 23 novembre 2015 modifiant le règlement de l'Autorité des Normes Comptables 2014-03 relatif au Plan Comptable Général suite à la transposition de la Directive européenne 2013/04/UE. Les modifications portent essentiellement sur la définition du fonds commercial, l'évaluation des actifs corporels, incorporels et du fonds commercial, et le mali technique de fusion.
- La recommandation 2013-02 de l'Autorité des Normes Comptables du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires. Cette recommandation permet de se rapprocher des dispositions prévues par la norme IAS 19 révisée. Les principales conséquences sont l'enregistrement en résultat des écarts actuariels sur les régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies et, en cas de modification de plan, la comptabilisation immédiate en résultat du coût des services passés, que les droits soient acquis ou non. L'incidence de ce changement de méthode comptable a été comptabilisée à hauteur de 14 KEUR nets d'impôts dans les capitaux propres au 1er janvier 2016. (Cf. note 12 - Capitaux propres).

OPTIONS REGLEMENTAIRES EXERCEES

La Banque NUGER applique les options réglementaires suivantes :

- Frais d'acquisition des titres : l'option de non-activation des frais d'acquisition a été retenue conformément à l'avis n° 2008-05 du Conseil National de la Comptabilité.
- Dépréciation au titre du risque de crédit avéré : l'augmentation de la valeur comptable du fait du passage du temps est inscrite en marge d'intérêt et non pas en coût du risque (option du Conseil National de la Comptabilité).

GESTION DES RISQUES

RISQUE DE LIQUIDITE

La Banque NUGER est intégrée dans les calculs réglementaires consolidés du groupe.

RISQUE DE TRANSFORMATION

Avec les supports fournis mensuellement par la cellule ALM du CREDIT du NORD, la Banque NUGER pilote l'évolution de la structure de son bilan afin de déterminer les refinancements nécessaires.

RISQUE DE TAUX ET DE MARCHE

Le dispositif est conduit par le groupe CREDIT du NORD. Le risque de taux global est encadré par des limites de sensibilité. Le respect de ces limites est vérifié mensuellement.

L'ensemble de ces opérations est effectué sous couvert de la société consolidante par l'intermédiaire du comité de gestion de bilan présidé par le Président Directeur Général du CREDIT DU NORD.

RISQUE DE CHANGE

Le risque de change est systématiquement couvert auprès de la société consolidante à l'exception des devises détenues en caisse.

CONTROLE INTERNE

Le Contrôle Interne de la Banque NUGER repose sur un dispositif identique à celui du groupe. Il s'articule autour de trois niveaux interdépendants :

- Un contrôle hiérarchique,
- Un contrôle permanent ou de deuxième niveau,
- L'Inspection Générale du Crédit du Nord qui exerce des contrôles périodiques.

Chaque responsable d'entité ou de service doit effectuer un contrôle permanent sur les opérations traitées sous sa responsabilité. Les agences d'exploitation doivent respecter un plan défini (périodicité/risques à contrôler) et formaliser les contrôles effectués. Des collaborateurs spécialisés assistent les agences dans la surveillance quotidienne de la comptabilité.

Un contrôle permanent ou de deuxième niveau est effectué par des agents exclusivement affectés à cette tâche, rattachés hiérarchiquement au Président du Directoire dont ils dépendent et fonctionnellement à l'Inspection Générale du Crédit du Nord.

Le plan et les modalités de leurs interventions sont arrêtés avec l'Inspection Générale du Crédit du Nord sous l'angle administratif et avec la Direction Centrale des Risques du Crédit du Nord ou la Direction des Risques de la Banque NUGER en ce qui concerne les engagements.

Un contrôle périodique par l'Inspection Générale du Crédit du Nord qui est fondée à intervenir dans tous les domaines. Elle est directement rattachée au Président Directeur Général du Crédit du Nord. Ce dispositif est intégré au contrôle interne de l'actionnaire principal du Crédit du Nord.

Le responsable du contrôle interne, par ailleurs déontologue, responsable de la surveillance du risque de blanchiment et contrôleur des services d'investissements rédige annuellement son rapport sur les conditions dans lesquelles il exerce son contrôle, conformément à l'article 42 du règlement 97-02 du CRBF. De même, la direction des Risques rédige chaque année celui relatif à la surveillance des risques au titre de l'article 43 dudit règlement.

Ces rapports ont confirmé le niveau toujours satisfaisant de la qualité des risques commerciaux et la bonne tenue administrative et comptable de nos entités.

ADEQUATION DES FONDS PROPRES ET RATIO DE SOLVABILITE

Conformément à la réglementation bancaire, les exigences prudentielles globales de fonds propres sont calculées sur base consolidée au niveau de la Société Générale, actionnaire à 100% du Crédit du Nord.

NORMES IAS/IFRS

La Banque NUGER est soumise à la présentation de comptes sous la forme IAS/IFRS vis à vis de son actionnaire principal, le Crédit du Nord.

RECOURS A DES ESTIMATIONS ET AU JUGEMENT

Pour la préparation des comptes annuels de la Banque NUGER, l'application des principes et méthodes comptables décrits dans les notes annexes conduit la Direction à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au compte de résultat, sur l'évaluation des actifs et passifs au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui s'y rapportent.

Pour réaliser ces estimations et émettre ces hypothèses, la Direction utilise les informations disponibles à la date d'établissement des comptes annuels et peut recourir à l'exercice de son jugement. Par nature, les évaluations fondées sur ces estimations comportent des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, de sorte que les résultats futurs définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir alors une incidence significative sur les états financiers.

Le recours à des estimations concerne notamment les évaluations suivantes :

- le montant des dépréciations des actifs financiers, des immobilisations corporelles et incorporelles
- les provisions enregistrées au passif du bilan, dont les provisions sur avantages du personnel
- le montant des actifs d'impôts différés comptabilisés au bilan

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS ET LA CLIENTELE – ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours:

- Pour les établissements de crédit : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme
- Pour la clientèle : créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle.

Ces créances intègrent les crédits consentis ainsi que les opérations de pensions, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus non échus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les intérêts sur créances douteuses sont calculés en prenant en compte la valeur nette comptable actualisée de la créance.

Les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction encourus à l'occasion de l'octroi de prêts sont assimilés à des intérêts et sont étalés en résultat sur la durée de vie effective des prêts.

DEPRECIATION AU TITRE DU RISQUE DE CREDIT AVERE A TITRE INDIVIDUEL

Dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré, rendant probable la non-perception par la Banque NUGER de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garanties, l'encours afférent est classé en encours douteux. En tout état de cause, le déclassement des crédits en encours douteux est effectué s'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur des collectivités locales) ou si, indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré, ou s'il existe des procédures contentieuses.

Les découverts non autorisés sont qualifiés d'encours douteux au plus tard à l'issue d'une période de trois mois de dépassement continu des limites portées à la connaissance de la clientèle de particuliers et des limites résultant de convention de droit ou de fait avec les autres catégories de clientèles.

Pour un débiteur donné, le classement d'un encours en créances douteuses entraîne, par « contagion », un classement identique de l'ensemble des encours et engagements sur ce débiteur, nonobstant l'existence de garanties.

Les encours douteux et douteux compromis donnent lieu à constitution de dépréciations pour créances douteuses et douteuses compromises à hauteur des pertes probables, inscrites directement en minoration d'actif. Le montant de la dépréciation pour créances douteuses et douteuses compromises est égal à la différence entre la valeur brute comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des créances. Les montants recouvrables sont déterminés à dire d'expert pour le portefeuille non retail et selon une méthode statistique pour le portefeuille retail (particuliers et professionnels). La répartition dans le temps des montants recouvrables suit des courbes de recouvrement établies statistiquement par groupe homogène de créances. Par ailleurs, le montant de dépréciations ne peut être inférieur aux intérêts enregistrés sur les encours douteux et non encaissés.

Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées en « Coût du risque ».

Pour les encours restructurés, tout abandon de principal ou d'intérêt, échu ou couru, est constaté en perte lors de la restructuration.

Les créances douteuses peuvent être reclassées en encours sains lorsque le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration peuvent être reclassées en encours sains.

Lorsque les conditions de solvabilité d'un débiteur sont telles qu'après une durée raisonnable de classement dans les encours douteux, le reclassement d'une créance en encours sain n'est plus prévisible, cette créance est spécifiquement identifiée comme encours douteux compromis. Cette identification intervient à la déchéance du terme ou à la résiliation du contrat, et, en tout état de cause, un an après la classification en encours douteux, à l'exception des créances douteuses pour lesquelles les clauses contractuelles sont respectées et de celles assorties de garanties permettant leur recouvrement. Sont également considérées comme créances douteuses compromises les créances restructurées pour lesquelles le débiteur n'a pas respecté les échéances fixées.

SEGMENTATION DES ENCOURS

Dans le cadre de la segmentation des encours (sains, sains sous surveillance, douteux, douteux compromis, irrécouvrables), l'utilisation faite de système de notations externes et/ou internes est la suivante :

- notations externes : pour une contrepartie, une notation Banque de France (BDF) 8 ou 9 induit obligatoirement un déclassement en douteux, une note P un déclassement en douteux compromis.

- notations internes : pour le retail, il existe une note propre au défaut. Pour le corporate, chaque catégorie de dossiers en défaut a une notation qui lui est propre (8 pour le douteux, 9 pour le compromis non contentieux et 10 pour le contentieux). Les dossiers sains notés 7 sur le corporate sont décodifiés en 3S (de même depuis 2013, une décision de décodification en 3S entraîne l'attribution d'une note 7).

Les notes BDF sont également utilisées dans les procédures de suivi des risques pour sélectionner des dossiers sains qui doivent prioritairement faire l'objet d'une revue risque.

SAINS SOUS SURVEILLANCE (« 3S »)

Au sein de la classe de risque des « Sains », il a été créée une subdivision intitulée « Sains sous surveillance » justifiant une surveillance rapprochée qui comprend des dossiers présentant des critères de dégradation du risque depuis l'octroi.

Une étude réalisée sur l'historique a permis de déterminer des taux moyens de déclassement en douteux et de dépréciation, régulièrement réactualisés. C'est à partir de ces taux appliqués à un ensemble de créances sélectionnées de manière homogène que cette dépréciation est calculée.

DEPRECIATION SECTORIELLE POUR RISQUE DE CREDIT

Ces dépréciations, qui ne sont pas individualisées par dossier, couvrent plusieurs natures de risques, dont le risque sectoriel régional (risque global sur des secteurs de l'économie régionale fragilisés par une conjoncture défavorable spécifique). La Direction Centrale des Risques du Groupe Crédit du Nord répertorie régulièrement les secteurs d'activité pour lesquels il existe un risque avéré de défaut à court terme, compte tenu d'événements nouveaux de nature à les fragiliser durablement. Un taux de passage en douteux est alors appliqué aux encours ainsi répertoriés pour déterminer le volume des créances douteuses. L'encours global de ces créances est ensuite déprécié à partir de taux de dépréciation, qui sont déterminés en fonction des taux moyens historiques des clients douteux, ajustés à dire d'expert pour chaque secteur d'activité en fonction de la conjoncture sectorielle.

REDUCTION DES RISQUES

Les garanties existantes et celles à constituer sont répertoriées dans une base des sûretés. Les informations contenues dans cette base sont utilisées pour les décisions de crédit et le calcul des provisions sur les dossiers douteux.

PORTEFEUILLE TITRES

Les titres sont classés en fonction de :

- leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable ;

- leur portefeuille de destination : transaction, placement, investissement, activités de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention.

Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison.

Pour chaque catégorie de portefeuille, les règles de classement et d'évaluation appliquées sont les suivantes :

TITRES DE TRANSACTION

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ou qui sont détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché. Ces titres sont négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles sont représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. Sont également classés en titres de transaction, les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé, et les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers gérés ensemble et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme.

Les titres de transaction sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition, hors frais d'acquisition.

Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice.

Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession de titres est porté au compte de résultat. Les coupons encaissés sur les titres à revenu fixe du portefeuille de transaction sont classés dans le compte de résultat dans la rubrique : Intérêts et produits assimilés – Obligations et autres titres à revenus fixe.

Les titres de transaction qui ne sont plus détenus avec l'intention de les revendre à court terme, ou qui ne sont plus détenus dans le la cadre d'une activité de mainteneur de marché ou pour lesquels la gestion spécialisée de portefeuille dans le cadre de laquelle ils sont détenus ne présente plus un profil récent de prise de bénéfices à court terme peuvent être transférés dans les catégories « titres de placement » ou « titres d'investissement » si :

- une situation exceptionnelle du marché nécessite un changement de stratégie de détention
- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si la Banque NUGER a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Les titres ainsi transférés sont inscrits dans leur nouvelle catégorie à leur valeur de marché à la date du transfert.

TITRES DE PLACEMENT

Ce sont les titres qui ne sont pas inscrits en titre de transaction, d'investissement, titres de l'activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprise liées.

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan et à leur coût d'achat hors frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport. A la clôture de l'exercice, elles sont évaluées par rapport à leur valeur probable de négociation. Dans le cas de titres cotés, celle-ci est déterminée en fonction du cours de bourse le plus récent. Aucune compensation n'est opérée entre les plus et moins-values latentes ainsi constatées, et seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une dépréciation relative au portefeuille- titres. Les revenus de dividendes attachés aux actions classées en titre de placement sont portés au compte de résultat dans la rubrique Revenus des titres à revenu variable.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, et concernant les obligations, hors intérêts courus non échus à la date d'acquisition. Les différences entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement (primes si elles sont positives, décotes sir elles sont négatives) sont enregistrées au compte de résultat sur la durée de vie des titres concernés. L'étalement de ces différences est réalisé en utilisant la méthode actuarielle. Les intérêts cours à percevoir attachés aux obligations et autres titres à revenus fixe de placement sont portés dans un compte de créances rattachées en contrepartie de la rubrique du compte de résultat Intérêts et produits assimilés – Obligations et autres titres à revenus fixe.

À la clôture de l'exercice, les titres sont estimés sur la base de leur valeur probable de négociation et, dans le cas des titres cotés, des cours de Bourse les plus récents. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, dont le calcul tient compte des gains provenant des éventuelles opérations de couverture effectuées.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins value de cession de titres de placement sont enregistrés dans la rubrique financières « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placement et assimilés ».

Les titres de placement peuvent être transférés dans la catégorie « titres d'investissement » si :

- une situation exceptionnelle du marché nécessite un changement de stratégie de détention
- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si la Banque NUGER a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

TITRES D'INVESTISSEMENT

Ce sont des titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie des titres de placement avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance et pour lesquels la Banque NUGER a la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance, en disposant notamment de la capacité de financement nécessaire pour continuer à détenir ces titres jusqu'à leur échéance et en n'étant soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause l'intention de détenir les titres d'investissement jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, sauf s'il existe une forte probabilité de cession des titres à court terme, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres. Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres d'investissement sont enregistrées dans la rubrique « Gains nets sur actifs immobilisés » du compte de résultat.

TITRES DE PARTICIPATION, PART DANS LES ENTREPRISES LIEES ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME

Il s'agit d'une part des titres de participation et parts dans les entreprises liées dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque NUGER et notamment ceux répondant aux critères suivants :

- titres de société ayant des administrateurs ou des dirigeants communs avec la Banque NUGER, dans des conditions qui permettent l'exercice d'une influence sur l'entreprise dont les titres sont détenus
- titres de société appartenant à un même groupe contrôlé par des personnes physiques ou morales exerçant un contrôle sur l'ensemble et faisant prévaloir une unité de décision
- titres représentant plus de 10% des droits dans le capital émis par un établissement de crédit ou par une société dont l'activité se situe dans le prolongement de celle de la Banque NUGER.

Il s'agit d'autre part des autres titres détenus à long terme, constitués par les investissements réalisés par la Banque NUGER sous forme de titres dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice des titres, sans toutefois exercer une influence dans sa gestion en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à leur coût d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés à ces titres sont portés en compte de résultat dans la rubrique : revenus des titres à revenu variable.

A la clôture de l'exercice, l'estimation de la valeur des titres est faite à leur valeur d'utilité représentative du prix que la société accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Cette valeur est estimée par référence à différents critères tels que les capitaux propres, la rentabilité, les cours moyens de bourse des trois derniers mois. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values donnent lieu à la constatation d'une dépréciation relative au portefeuille-titres. Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de ces titres, incluant les résultats dégagés lors de l'apport de ces titres à des offres publiques d'échange sont portés au compte de résultat dans la rubrique Gains ou pertes sur actifs immobilisés.

La Banque NUGER n'a effectué aucun transfert de titres d'une catégorie à l'autre au cours de l'exercice.

IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

Les immobilisations acquises avant le 31 Décembre 1976 sont inscrites au bilan à leur valeur d'utilité (définie lors de la réévaluation légale intervenue en 1978), et celle acquises après cette date, le sont à leur coût d'acquisition. Les coûts d'emprunts correspondant à la période de construction des immobilisations nécessitant une longue période de préparation, sont incorporés au coût d'acquisition, de même que les frais directement attribuables. Les subventions d'investissement reçues sont déduites du coût des actifs concernés.

Dès qu'elles sont en état d'être utilisées, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité. Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable. Les amortissements sont calculés en utilisant principalement la méthode linéaire sur les durées d'utilité mentionnées.

Les terrains ne donnent pas lieu à un amortissement.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité.

Les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique « Dotations aux amortissements ».

Pour les immeubles d'exploitation, la Banque NUGER a appliqué cette approche en retenant a minima les composants et durées d'amortissements suivants :

Infrastructures	Gros œuvre	50 ans
	Etanchéité, toiture	20 ans
	Façades	30 ans
Installations techniques	Ascenseurs	10 à 30 ans
	Installations électriques	
	Groupe électrogènes	
	Climatisation, désenfumage	
	Chauffage	
	Installations de sûreté et de surveillance	
	Plomberie, canalisations	
Agencements	Protection incendie	10 ans
	Finitions, second œuvre, abords	

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées estimées d'utilité des biens considérés, qui ont généralement été estimées dans les fourchettes suivantes :

Matériel et outillage	5 ans
Matériel de transport	4 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	3 à 5 ans
Concessions, brevets, licences, etc	5 à 20 ans

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS ET LES COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- pour les établissements de crédit : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme
- pour la clientèle : comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts

Ces dettes intègrent les opérations de pensions, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par support : bons de caisse et bons d'épargne, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, obligations, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties de manière linéaire ou financière sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charge d'intérêts au compte de résultat.

Les frais d'émission d'emprunts obligataires encourus dans l'exercice sont enregistrés en totalité dans les charges de ce même exercice, dans la rubrique « Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe » du compte de résultat.

PROVISIONS

Les provisions concernent :

- les provisions concernant les engagements par signature
- les provisions pour risques divers et litiges

Les provisions relatives aux engagements par signatures et pour risques divers sont déterminées à dire d'expert.

Les provisions pour litiges font l'objet d'une actualisation en fonction du montant et de la date de paiement prévisible de paiement déterminés à dire d'expert.

Les provisions pour risques divers représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les informations relatives à la nature et au montant des risques concernés ne sont pas fournies dès lors que la banque estime qu'elles pourraient lui causer un préjudice sérieux dans un litige l'opposant à des tiers sur le sujet faisant l'objet de la provision.

Les dotations nettes aux provisions sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

ENGAGEMENTS SUR LES CONTRATS D'EPARGNE LOGEMENT

Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés à la clientèle de particuliers (personnes physiques) dans le cadre de la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965 associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte. Les dépôts ainsi collectés et les prêts accordés sont enregistrés au coût amorti.

Ces instruments génèrent pour la Banque NUGER des engagements de deux natures : une obligation de prêter au client dans le futur à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat et une obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée.

Les engagements aux conséquences défavorables pour la Banque NUGER font l'objet de provisions présentées au passif du bilan et dont les variations sont enregistrées en Produit net bancaire au sein de la marge d'intérêt. Ces provisions ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constitue une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date d'arrêté ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée. Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

OPERATIONS EN DEVISES

Les profits et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises étrangères sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Conformément aux dispositions du livre II – Titres 7 du règlement ANC 2014-07, les opérations de change à terme sont évaluées selon le cours du change à terme restant à courir sur la devise concernée. Les positions de change au comptant et les autres opérations à terme sont évaluées mensuellement selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées régulièrement dans le compte de résultat.

RESULTATS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont conclus dans le cadre d'opérations de couverture ou de marché.

Les engagements nominaux sur les instruments financiers à terme sont présentés sous une ligne unique au hors-bilan ; ce montant représente le volume des opérations en cours, il ne reflète ni le risque de marché, ni le risque de contrepartie qui leurs sont associés.

Plusieurs cas sont à distinguer en ce qui concerne la comptabilisation des résultats afférents aux instruments financiers à terme :

OPERATIONS DE COUVERTURE

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés à l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. S'ils concernent des instruments de taux d'intérêt, ils sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits et charges sur les éléments couverts, en produits nets d'intérêts. S'ils concernent des instruments autres que de taux, ils sont comptabilisés en « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placement et assimilés ».

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits prorata temporis en compte de résultat. Ils sont inscrits en « terme Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placement et assimilés ».

OPERATIONS EN POSITION OUVERTE

Les charges et produits relatifs à ces contrats sont inscrits en compte de résultat prorata temporis. Ils sont inscrits en « Résultat net sur opérations financières » dans la rubrique « Résultat sur instruments financiers à terme ». Les pertes latentes, déterminées par comparaison entre la valeur comptable et la valeur de marché, sont provisionnées. Les gains latents ne sont pas comptabilisés.

GARANTIES DONNEES ET REÇUES

Les garanties données d'ordre de la clientèle ou des établissements de crédit sont enregistrées en hors bilan à hauteur des engagements. Quant aux garanties reçues, seules sont recensées celle des établissements de crédit, état, administrations publiques et collectivités locales.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds. Si nécessaire, ces garanties et engagements font l'objet de provisions.

PRODUITS NETS DE COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICE

La Banque NUGER enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services continus, telles que certaines commissions sur moyens de paiement, les droits de garde sur titres en dépôt, ou les commissions sur abonnements télématiques, sont étalées en résultat sur la durée de la prestation fournie.

Les commissions rémunérant des services ponctuels, telles que les commissions sur mouvements de fonds, les commissions d'apport reçues, ou les pénalités sur incidents de paiement, sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée.

CHARGES DE PERSONNEL

La rubrique charges de personnel comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel. Elle intègre notamment le montant de la participation et de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice ainsi que les produits liés au Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE).

AVANTAGES AU PERSONNEL

La Banque NUGER peut accorder à ses salariés :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les régimes de retraite ou indemnité de fin de carrière
- des avantages à long terme, tels que les parts variables différées, les médailles du travail ou le compte épargne temps
- des indemnités de fin de contrat de travail

AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation de la Banque NUGER se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement de la Banque sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes pour lesquels la Banque s'engage formellement ou par obligation implicite sur un montant ou un niveau de prestations et supporte donc le risque à moyen ou long terme. Les montants des engagements à prestations définies sont déterminés par des actuaires qualifiés indépendants.

Une provision est enregistrée au passif du bilan pour couvrir l'intégralité des engagements de retraite. Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédits projetés. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque ces régimes sont financés par des fonds externes répondant à la définition d'actifs du régime, la provision destinée à couvrir les engagements concernés est diminuée de la juste valeur de ces fonds.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (départ anticipés, taux d'actualisation, ...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture...) constituent des écarts actuariels (gains ou pertes). Ils sont comptabilisés immédiatement et en totalité en résultat.

En cas de mise en place d'un nouveau régime (ou avenant), le coût des services passés est comptabilisé immédiatement et en totalité en résultat.

La charge annuelle comptabilisée en Frais de personnel au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus)
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation
- le produit attendu des placements dans les fonds de couverture (rendement brut)
- l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés
- l'effet des réductions et liquidation de régimes.

AUTRES AVANTAGES A LONG TERME

Ce sont les avantages versés aux salariés dans un délai supérieur à douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ces derniers ont rendu les services correspondants. La méthode d'évaluation est identique à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi.

COUT DU RISQUE

Le contenu de la rubrique Coût du risque comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations et provisions pour risque de crédit, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties ainsi que les dotations et reprises de provisions pour autres risques.

GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES

La rubrique Gains ou Pertes sur actifs immobilisés regroupe les plus ou moins-values de cession ainsi que les dotations nettes aux dépréciations sur titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement et immobilisation d'exploitation. Les résultats sur immobilisations hors exploitation sont classés en produit net bancaire.

CHARGE FISCALE

Tous les impôts et taxes (hors impôts sur les bénéfices) payés ou non dans l'exercice, dont l'assiette se réfère à des éléments de l'exercice, sont comptabilisés dans les charges de celui-ci.

IMPOT COURANT

La Banque NUGER est intégrée depuis le 01 janvier 2015 au groupe fiscal de la Société Générale. Dans ce cadre, un sous-groupe d'intégration fiscale a été établi entre le Crédit du Nord et certaines de ses filiales, contrôlées directement ou indirectement à 95 % au moins, dont la Banque NUGER fait partie. La convention retenue est celle de la neutralité.

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,33 % auquel s'ajoute une Contribution Sociale de 3,3 % (après application d'un abattement de 0,76 millions d'euros) instauré en 2000. La contribution de 10.7% à laquelle la Banque Nuger n'a pas été assujettie en 2015 n'est plus applicable pour les sociétés arrêtant leurs comptes à partir du 31 décembre 2016.

Les plus-values à long terme sur titres de participation sont exonérées sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges de 12 % sur le montant des plus-values brutes en cas de réalisation d'une plus-value nette à long terme. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % sont exonérés sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges.

IMPOT DIFFERE

La Banque NUGER utilise la faculté d'enregistrer des impôts différés dans ses comptes sociaux. Des impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales des éléments de bilan. La méthode appliquée est celle du report variable selon laquelle les impôts différés constatés au cours des exercices antérieurs sont modifiés lors d'un changement de taux d'imposition. L'effet correspondant est enregistré en augmentation ou en diminution de la charge d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé nets sont pris en compte dès lors qu'il existe une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

La loi de Finances 2017, adoptée le 20 décembre 2016, prévoit une réduction progressive du taux d'imposition en France. D'ici 2020, le taux normal de l'impôt sur les sociétés diminuera progressivement de 33,33% à 28%, auquel s'ajoute la contribution sociale de 3.3%.

Les impôts différés des sociétés françaises sont calculés en appliquant le taux d'imposition qui sera en vigueur lors du retournement de la différence temporaire soit :

- Pour les résultats imposés au taux de droit commun, au taux de 34,43% ou 28,92%
- Pour les résultats imposés au taux réduit, au taux de 4,13% ou 3,47%

RESULTAT EXCEPTIONNEL

La rubrique résultat exceptionnel comprend les produits et charges encourus par la Banque dont la survenance revêt un caractère exceptionnel soit par leur nature soit par leur montant. Ils sont le plus souvent générés par des événements exogènes à l'activité de la Banque NUGER.

PUBLICATION RELATIVE AUX COMPTES BANCAIRES INACTIFS

Les articles L.312-19 et L.312-20 du Code Monétaire et Financier issus de la loi n° 2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux comptes d'assurance vie en déshérence, dite loi Eckert, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016, imposent à chaque établissement de crédit de publier annuellement des informations sur les comptes bancaires inactifs.

Au titre de l'année 2016, 17 comptes bancaires inactifs ont été clôturés et le montant total des dépôts réalisés dans ce cadre auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations est de 30.983,36 €.

Pour mémoire, le total des dépôts transférés en 2016 (1^{er} exercice d'application de la loi) à la Caisse des Dépôts et Consignations a représenté 366 885,59 € pour 74 comptes inactifs

A fin décembre 2016, 1321 comptes bancaires étaient recensés inactifs pour un montant de 3.551.802,48 €.

NOTE 1 - Opérations avec les établissements de crédit

(En milliers d'Euros)

(En milliers d'Euros)	2016	2015	Variation	%	
Créances sur les établissements de crédit	264258	232782	31476	13,52%	
Comptes à vue	71172	19708	51464	261,13%	
Intérêts à recevoir	0	0	0		
Comptes et prêts à terme	192321	207539	-15218	-7,33%	
Intérêts à recevoir	604	767	-163	-21,25%	
Valeurs non imputées	161	4768	-4607	-96,62%	
Dettes envers les établissements de crédit	134695	110809	23886	21,56%	
Comptes à vue	682	39465	-38783	-98,27%	
Intérêts à payer	0	0	0		
Comptes et emprunts à terme	132586	70696	61890	87,54%	
Intérêts à payer	28	33	-5	-15,15%	
Autres sommes dues	1399	615	784	127,48%	
	< de 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	TOTAL
ECHEANCES					
Créances sur les établissements de crédit					
Comptes à vue	71172				71172
Intérêts à recevoir	0				0
Comptes et prêts à terme	24921		30000	137400	192321
Intérêts à recevoir	604				604
Valeurs non imputées	161				161
Dettes envers les établissements de crédit					
Comptes à vue	682				682
Intérêts à payer	0				0
Comptes et emprunts à terme	448	45000	49738	37400	132586
Intérêts à payer	28				28
Autres sommes dues	1399				1399

NOTE 2 - Opérations avec la clientèle

(En milliers d'Euros)	2016	2015	Variation	%
Créances Commerciales Non Eligibles au refinancement de la BCE	19203	21878	-2675	-12,23%
Créances Commerciales Eligibles au refinancement de la BCE	0	0	0	
Intérêts à recevoir	31	47	-16	-34,04%
Total des créances commerciales	19234	21925	-2691	-12,27%
Autres concours Non Eligibles au refinancement de la BCE	495295	468934	26361	5,62%
Autres concours Eligibles au refinancement de la BCE	35673	34477	1196	3,47%
Valeurs non imputées	2196	1475	721	48,88%
Intérêts à recevoir	388	404	-16	-3,96%
Total des autres concours à la clientèle	533552	505290	28262	5,59%
Comptes ordinaires débiteurs	32179	35886	-3707	-10,33%
Intérêts à recevoir	627	661	-34	-5,14%
Total des comptes ordinaires débiteurs	32806	36547	-3741	-10,24%
Sous total des créances saines	585592	563762	21830	3,87%
Créances douteuses compromises (Brut)	43655	40790	2865	7,02%
Créances douteuses compromises (Provisions)	30282	28379	1903	6,71%
Créances douteuses (Brut)	16463	21864	-5401	-24,70%
Créances douteuses (Provisions)	3106	4349	-1243	-28,58%
Sous total des créances douteuses	26730	29926	-3196	-10,68%
Total des créances sur la clientèle	612322	593688	18634	3,14%

Taux de provisionnement des créances douteuses

- dont créances compromises	69,37%	69,57%
- dont autres créances	18,87%	19,89%

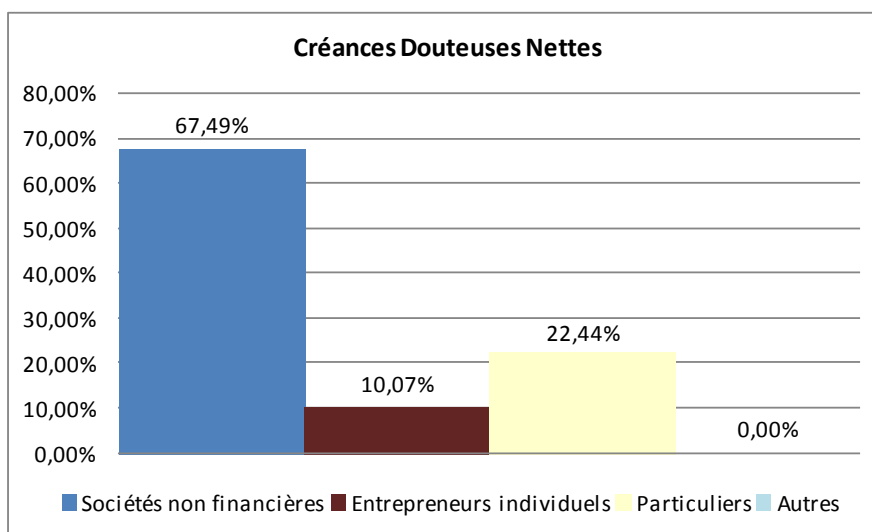
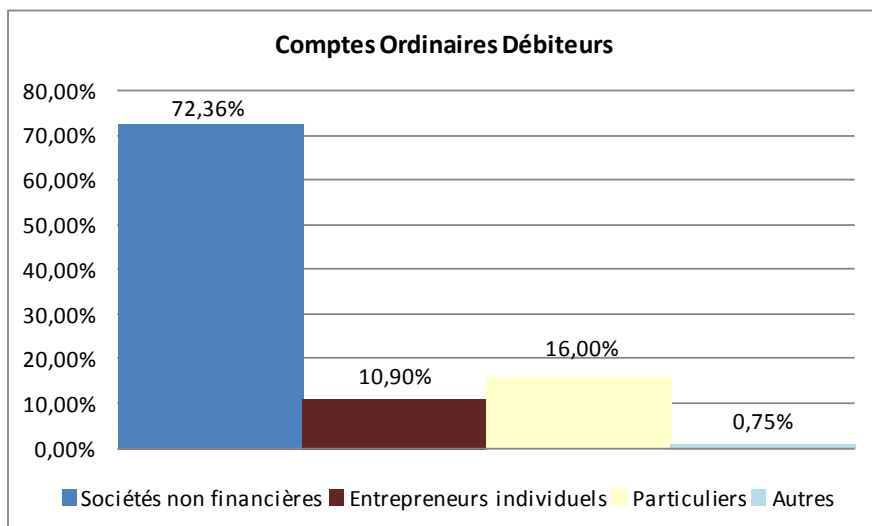
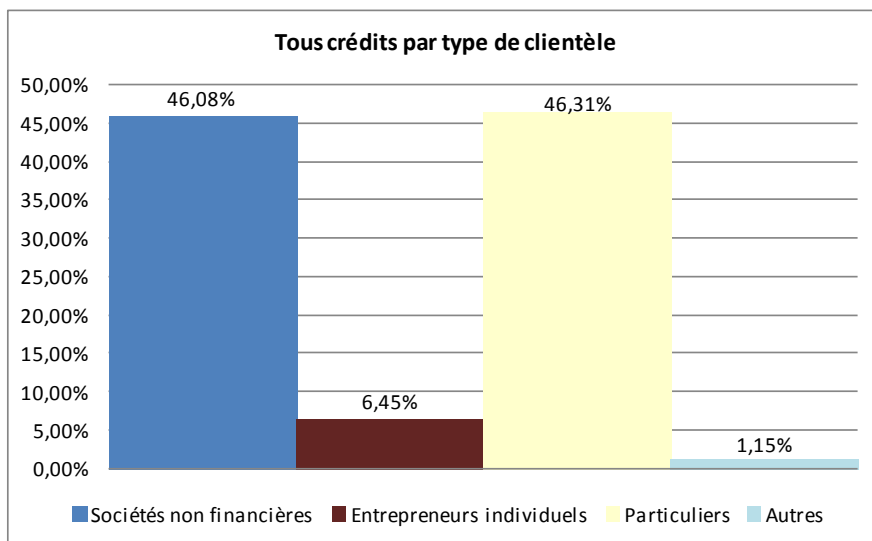
	< de 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	TOTAL
ECHEANCES					
Créances commerciales	19136	90		8	19234
Autres concours à la clientèle	8079	12146	139283	374044	533552

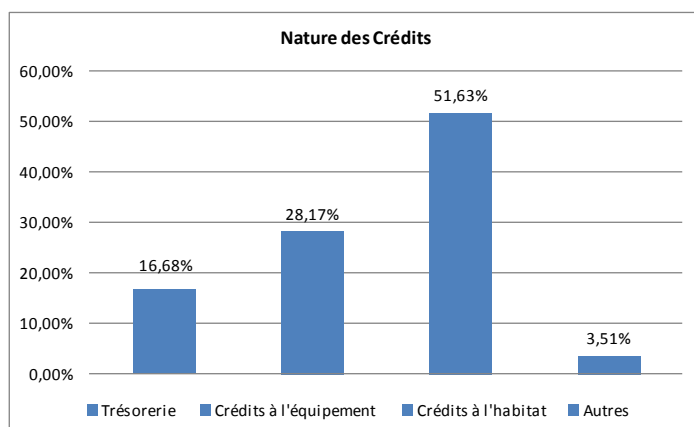
	2016	2015	Variation	%
Encours global des créances douteuses				
Encours douteux brut	60118	62654	-2536	-4,05%
Provisions	33388	32728	660	2,02%
Encours douteux net	26730	29926	-3196	-10,68%
Taux de provisionnement des encours douteux	55,54%	52,24%		

(En milliers d'Euros)	31/12/2015	Dotations	Reprises ou Utilisations	31/12/2016
Mouvements sur provisions	32728	8270	7610	33388
Provisions sur la clientèle douteuses ou compromises	32728	8270	7610	33388

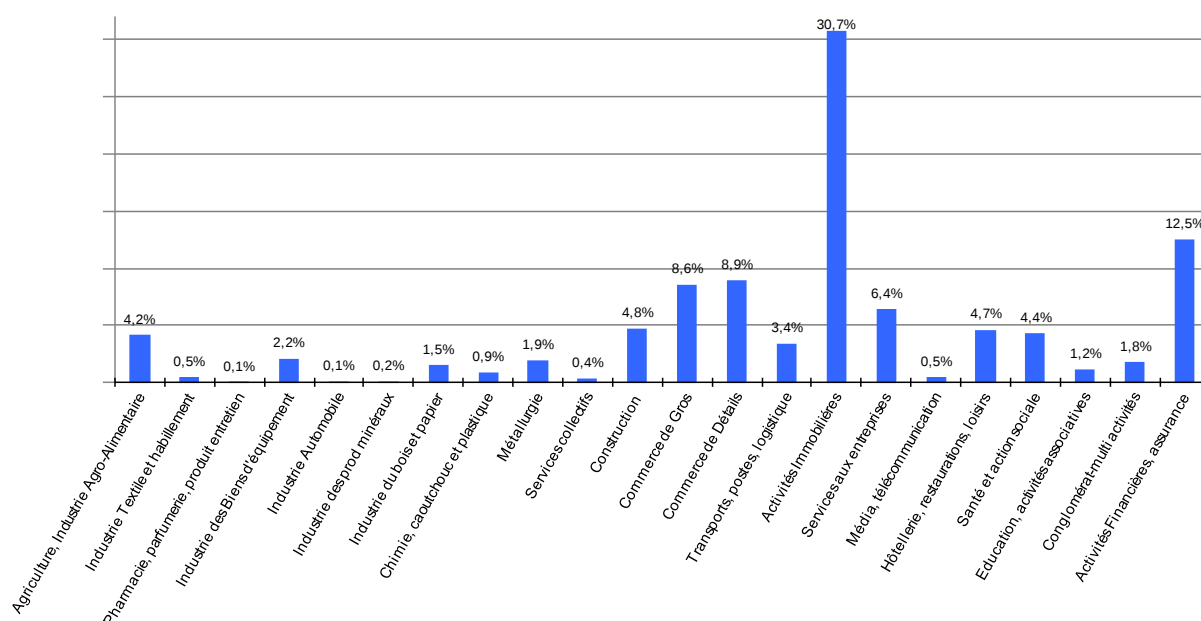
Analyse des concours à la clientèle

La part des concours à la clientèle accordée à des clients résidents en France est de 98.92% de l'ensemble des concours accordés à la clientèle.

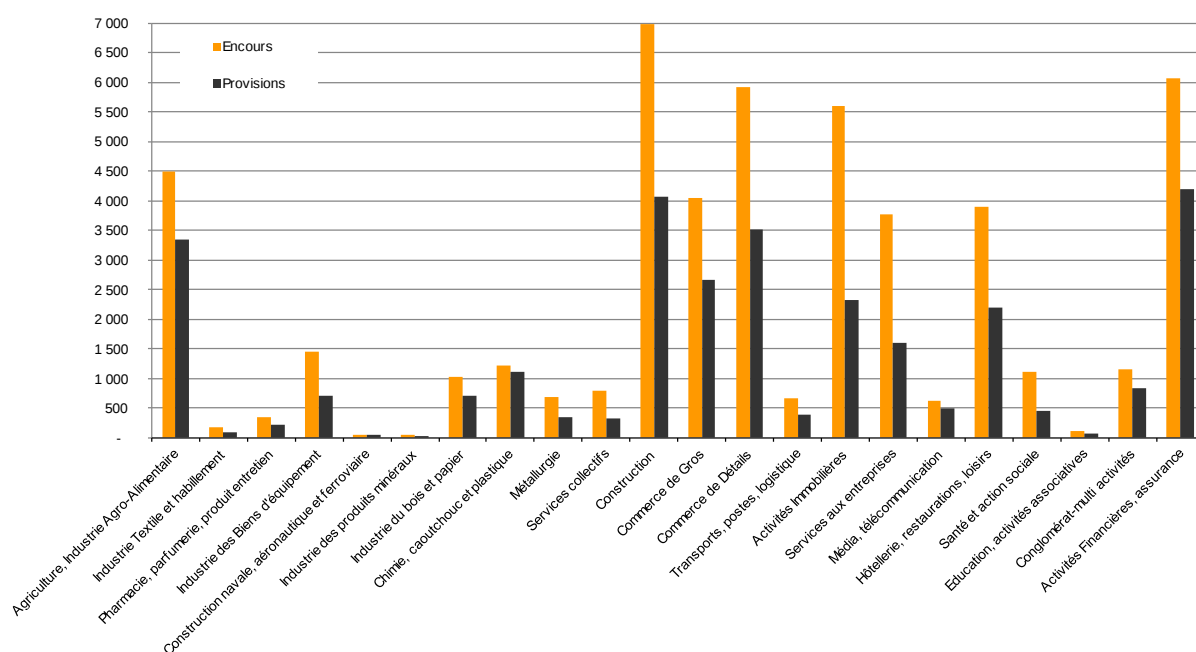




Répartition par secteur économique des comptes ordinaires débiteurs et des concours à la clientèle (hors particuliers) :



Répartition des créances compromises et des provisions par secteur économique (hors particuliers)
En milliers d'euros



NOTE 3 - Comptes créditeurs de la clientèle

(En milliers d'Euros)	2016	2015	Variation	%
Comptes d'épargne à régime spécial à terme	69215	68495	720	1,05%
Comptes d'épargne à régime spécial à vue	176666	176434	232	0,13%
Comptes à vue et au jour le jour	396495	358333	38162	10,65%
Comptes à terme	59054	61847	-2793	-4,52%
Dépôts de garantie	78	73	5	6,85%
Autres sommes dues	6462	7035	-573	-8,14%
Intérêts à payer	395	428	-33	-7,71%
Total	708365	672645	35720	5,31%

	< de 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	TOTAL
ECHEANCES					
Comptes d'épargne à régime spécial à terme	51698	2757	14760		69215
Comptes à terme	34191	5185	19678		59054

Encours de dépôts collectés au titre des comptes et plans d'épargne logement

(En milliers d'Euros)	2016	2015	Variation	%
Plans d'épargne logement				
Ancienneté de moins de 4 ans	21629	24597	-2968	-12,07%
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	17636	13220	4416	33,40%
Ancienneté de plus de 10 ans	24012	23300	712	3,06%
Sous total	63277	61117	2160	3,53%
Comptes d'épargne logement	7594	8216	-622	-7,57%
Total	70871	69333	1538	2,22%

Encours de crédits à l'habitat octroyés au titre des comptes et plans d'épargne logement

(En milliers d'Euros)	2016	2015	Variation	%
Ancienneté de moins de 4 ans	14	71	-57	-80,28%
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	260	332	-72	-21,69%
Ancienneté de plus de 10 ans	43	61	-18	-29,51%
Total	317	464	-147	-31,68%

Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne logement

(En milliers d'Euros)	2016	2015	Variation	%
Plans d'épargne logement				
Ancienneté de moins de 4 ans	51	37	14	37,84%
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	56	108	-52	-48,15%
Ancienneté de plus de 10 ans	953	1745	-792	-45,39%
Sous total	1060	1890	-830	-43,92%
Comptes d'épargne logement	10	0	10	
Prêts tirés	10	10	0	0,00%
Total	1080	1900	-820	-43,16%

NOTE 4 - Portefeuille Titres

(En milliers d'Euros)	2016	2015	Variation	%
Titres de transaction		0	0	
Titres de placement	26	26	0	0,00%
Titres de l'activité de portefeuille		0	0	
Titres d'investissement		0	0	
Intérêts à recevoir		0	0	
Total	26	26	0	0,00%

VALEUR DE REMBOURSEMENT AU 31 DECEMBRE

(En milliers d'Euros)

	Valeur Brute au bilan	Valeur de Remboursement	Décote/surcote restant à amortir
Titres de placement	0	0	0
Titres d'investissement	0	0	0

VENTILATION PAR PORTEFEUILLE

(En milliers d'Euros)	Cotés	2016 Non Cotés	Int. Cours	Cotés	2015 Non Cotés	Int. Cours
Titres de placement						
Effets publics et assimilés						
Obligations et autres titres à revenu fixe						
Actions et autre titre à revenu variable		45			50	
Provisions		19			24	
Sous-total		26	0		26	0
Titres d'investissement						
Effets publics et assimilés	0		0	0		0
Obligations et autres titres à revenu fixe						
Actions et autre titre à revenu variable						
Provisions						
Sous-total	0	0	0	0	0	0
Total	0	26	0	0	26	0

Mouvements sur portefeuille

(En milliers d'Euros)	31/12/2015	Achat	Cession	Rembours. Ou reprises	Virt Comptable	31/12/2016
Titres de placement						
Effets publics et assimilés						
Obligations et autres titres à revenu fixe	0					0
Actions et autre titre à revenu variable	50		5			45
Provisions	24			5		19
Sous-total	26	0	5	5	0	26
Titres d'investissement						
Effets publics et assimilés	0					0
Obligations et autres titres à revenu fixe						
Actions et autre titre à revenu variable						
Provisions						
Sous-total	0	0	0	0	0	0
Total	26	0	5	5	0	26
Plus value latente sur titres de placement	0					0
Plus value latente sur titres d'investissement	0					0

NOTE 5 - Titres de participation et autres titres détenus à long terme

(En milliers d'Euros)	2016	2015	Variation	%
Titres de participation				
Montant brut	0	0	0	
Provisions	0	0	0	
Montant Net	0	0	0	
Autres titres détenus à long terme				
Montant brut	558	448	110	24,55%
Créances rattachées	0	0	0	
Provisions	0	0	0	
Montant Net	558	448	110	24,55%

VENTILATION PAR PORTEFEUILLE

(En milliers d'Euros)	31/12/2015	Achat ou Dotation	Cession ou Reprise	Rembours.	31/12/2016
Autres titres détenus à long terme					
Montant brut	448	110		0	558
Provisions	0	0		0	0
Sous-total	448	110	0	0	558

NOTE 6 - Dettes représentées par un titre

(En milliers d'Euros)	2016	2015	Variation	%
Bons de caisse et d'épargne	0	30	-30	-100,00%
Titres de créances négociables	0	0	0	
Intérêts à payer	0	22	-22	-100,00%
Total	0	52	-52	-100,00%

ECHEANCES	< de 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	TOTAL
Bons de caisse et d'épargne	0	0	0	0	0
Titres de créances négociables	0	0	0	0	0

NOTE 7 - Immobilisations

(En milliers d'Euros)

	2016		2015	
	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette	Valeur nette
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0
Immobilisations corporelles en cours	157	0	157	0
Immobilisations incorporelles	2231	1581	650	863
dont fonds commercial et droit au bail	2119	1487	632	839
dont logiciels	112	94	18	24
Terrains et constructions	6126	2697	3429	3753
Equipements informatiques	982	742	240	175
Autres immobilisations corporelles	9477	7534	1943	2402
Total	18973	12554	6419	7193

	Montant au 31/12/2015	Entrées	Sorties	Autres mouvements	Montant au 31/12/2016
VALEUR BRUTE COMPTABLE					
Immobilisations incorporelles en cours	0	0			0
Immobilisations corporelles en cours	0	157			157
Immobilisations incorporelles	2224	2	0	5	2231
dont fonds commercial et droit au bail	2119				2119
dont logiciels	105	2		5	112
Terrains et constructions	6122	30	24	-2	6126
Equipements informatiques	929	159	95	-11	982
Autres immobilisations corporelles	9325	197	53	8	9477
Total	18600	545	172	0	18973

	Montant au 31/12/2015	Entrées	Sorties	Autres mouvements	Montant au 31/12/2016
AMORTISSEMENTS					
Immobilisations incorporelles	1361	13	0		1374
dont fonds commercial et droit au bail	1280				1280
dont logiciels	81	13			94
Terrains et constructions	2370	338	9	2	2697
Equipements informatiques	754	83	95		742
Autres immobilisations corporelles	6921	557	53	-2	7427
Total	11406	991	157	0	12240

	Montant au 31/12/2015	Dotations	Reprises	Autres mouvements	Montant au 31/12/2016
PROVISIONS					
Immobilisations incorporelles	0	207	0	0	207
dont fonds commercial et droit au bail	0	207			207
Autres immobilisations corporelles	0	107			107
Total	0	314	0	0	314

NOTE 8 - Autres actifs et autres passifs

(En milliers d'Euros)	2016	2015	Variation	%
Autres actifs	2717	5938	-3221	-54,24%
Instruments conditionnels	38	33	5	15,15%
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	0	0	0	
Débiteurs Divers	2649	5862	-3213	-54,81%
Comptes de stocks et emplois divers	30	43	-13	-30,23%
Autres passifs	2562	6365	-3803	-59,75%
Instruments conditionnels	41	27	14	51,85%
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	0	0	0	
Dépôts de garantie reçus	2	3	-1	-33,33%
Créditeurs divers	2519	6335	-3816	-60,24%

ECHEANCES	< de 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	TOTAL
Autres actifs					
Instruments conditionnels	32	6			38
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres					0
Débiteurs Divers	2649				2649
Comptes de stocks et emplois divers	30				30
Autres passifs					
Instruments conditionnels	35	6			41
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres					0
Dépôts de garantie reçus	2				2
Créditeurs divers	2519				2519

NOTE 9 - Comptes de régularisation

(En milliers d'Euros)	2016	2015	Variation	%
Comptes de régularisation actifs	6761	6758	3	0,04%
Valeurs reçues à l'encaissement	69	52	17	32,69%
Reévaluation change à terme	296	127	169	133,07%
Pertes à étaler	0	0	0	
Autres charges à répartir	0	1	-1	-100,00%
Charges constatées d'avance	169	212	-43	-20,28%
Ajustement NIFS	1391	1360	31	2,28%
Produits à recevoir	2264	1930	334	17,31%
Impôts différés	2563	3052	-489	-16,02%
Comptes de régularisation divers	9	24	-15	-62,50%
Comptes de régularisation passifs	8771	4625	4146	89,64%
Valeurs à régler	65	19	46	242,11%
Reévaluation change à terme	293	118	175	148,31%
Produits constatés d'avance	1020	1094	-74	-6,76%
Charges à payer	7121	3202	3919	122,39%
Ajustement NIFS	3	59	-56	-94,92%
Impôts différés	135	2	133	6650,00%
Comptes de régularisation divers	134	131	3	2,29%

ECHEANCES	< de 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	TOTAL
Comptes de régularisation actifs					
Valeurs reçues à l'encaissement	69				69
Reévaluation change à terme	296				296
Pertes à étaler	0				0
Autres charges à répartir	0				0
Charges constatées d'avance	169				169
Ajustement swaps	5	-36	239	1183	1391
Produits à recevoir	2264				2264
Impôts différés	168	275	684	1435	2563
Comptes de régularisation divers	9				9
Comptes de régularisation passifs					
Valeurs à régler	65				65
Reévaluation change à terme	293				293
Produits constatés d'avance	1020				1020
Charges à payer	2752	4369			7121
Ajustement swaps	0	3			3
Impôts différés	0	2	133		135
Comptes de régularisation divers	134				134

NOTE 10- Provisions pour risques et charges

(En milliers d'Euros)	2016	2015	Variation	%
Provisions pour indemnités de fin de carrière	70	56	14	25,00%
Provisions pour primes spéciales d'ancienneté	164	144	20	13,89%
Provisions pour PEL/CEL	1080	1900	-820	-43,16%
Provisions pour compte épargne temps	390	395	-5	-1,27%
Provisions pour risques sur engagements par signature	1838	2059	-221	-10,73%
Provisions pour risques de crédits	2500	2160	340	15,74%
Provisions pour douteux	163	178	-15	-8,43%
Provisions pour litiges clientèle	5	177	-172	-97,18%
Autres provisions non charge du risque	624	480	144	30,00%
TOTAL	6834	7549	-715	-9,47%
(En milliers d'Euros)	31/12/2015	Dotation	Reprises	31/12/2016
Mouvements sur provisions	7549	2157	2873	6833
Provisions pour indemnité de fin de carrière	56	536	522	70
Provisions pour primes spéciales d'ancienneté	144	30	11	163
Provisions pour PEL/CEL	1900	150	970	1080
Provisions pour compte épargne-temps	395	26	31	390
Provisions sur engagement par signature d'ordre de la clientèle	2059	666	887	1838
Provisions pour risques de crédits	2160	340		2500
Provisions sur douteux	178		15	163
Provisions pour litige clientèle	177	175	347	5
Autres provisions non charge du risque	480	234	90	624

NOTE 11- Fonds pour risques bancaires généraux

Il n'existe aucun fonds pour risques bancaires généraux à la Banque NUGER.

NOTE 12- Capitaux propres

(En milliers d'Euros)	Capital	Réserve légale	Autres réserves et primes d'émission	Report à nouveau	Total
Encours au 31 décembre 2015	11445	1288	34614	7115	54462
Résultat 2015				7095	
Affectation résultat 2015			-15750	-14208	
Changement méthode (IFC)			14		
Résultat 2016				7172	
Encours au 31 décembre 2016	11445	1288	18878	7174	38785

Dans le cadre des dispositions légales, la banque a procédé en 1978 à la réévaluation des immobilisations acquises avant le 31 Décembre 1976. La contrepartie de la réévaluation a été portée au passif du bilan en "écart de réévaluation" dont une partie a été ultérieurement incorporée au capital.

Liste des actionnaires :

Le capital social de la Société Anonyme « BANQUE NUGER », est divisé en 309 313 actions entièrement libérées de 37 Euros chacune. La répartition entre les actionnaires se présente de la manière suivante:

CREDIT DU NORD	99.99%
Divers	0.01%

Identité de la société consolidante :

Les comptes annuels de la Banque sont consolidés par intégration globale chez le CREDIT DU NORD SA, dont le siège social est situé 28 Place Rihour 59000 LILLE et le siège central 59 Boulevard Haussmann 75008 PARIS.

NOTE 13- Intérêts et résultats assimilés

(En milliers d'Euros)	2016	2015	Variation	%
Intérêts et produits assimilés sur :	20844	22722	-1878	-8,27%
Opérations avec les établissements de crédit	1662	1896	-234	-12,34%
Opérations avec la clientèle	19182	20826	-1644	-7,89%
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	0	
Opérations de crédit-bail et assimilées	0	0	0	
Autres intérêts et produits assimilés	0	0	0	
Intérêts et charges assimilés sur :	2532	4611	-2079	-45,09%
Opérations avec les établissements de crédit	21	184	-163	-88,59%
Opérations avec la clientèle	2511	4413	-1902	-43,10%
Dettes représentées par un titre	0	14	-14	-100,00%
Opérations de crédit-bail et assimilées	0	0	0	
Autres intérêts et charges assimilés	0	0	0	

NOTE 14- Revenus des titres à revenu variable

(En milliers d'Euros)	2016	2015	Variation	%
Titres de placements	1	2	-1	-50,00%
Dividendes d'actions	0	0	0	
Autres produits sur titres à revenu variable	1	2	-1	-50,00%
Titres de participations et autres titres détenus à long terme	0	0	0	

NOTE 15- Commissions

(En milliers d'Euros)	2016	2015	Variation	%
Produits	19567	19340	227	1,17%
Commissions sur opérations bancaires	16235	15751	484	3,07%
Commission sur opérations financières	3209	3457	-248	-7,17%
Commissions sur opérations de commerce extérieur	123	132	-9	-6,82%
Charges	2248	1667	581	34,85%
Commissions sur opérations bancaires	2185	1586	599	37,77%
Commission sur opérations financières	63	78	-15	-19,23%
Commissions sur opérations de commerce extérieur	0	3	-3	-100,00%

NOTE 16- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles

(En milliers d'Euros)	2016	2015	Variation	%
	5464	5630	-166	-2,95%
Opérations de change	148	162	-14	-8,64%
Instruments de taux d'intérêt	5316	5468	-152	-2,78%
	5	4	1	25,00%
Amortissements Immobilisations Hors Exploitation	0	0	0	
Plus value sur cession d'Immobilisations Hors Exploitation	0	0	0	
Reprise de provisions sur portefeuille titres	5	4	1	25,00%

NOTE 17- Autres résultats d'exploitation bancaire

(En milliers d'Euros)	2016	2015	Variation	%
Produits	529	440	89	20,23%
Loyers perçus	25	27	-2	-7,41%
Autres produits d'exploitation bancaire	504	413	91	22,03%
Charges	272	428	-156	-36,45%
Autres charges d'exploitation bancaire	272	428	-156	-36,45%

NOTE 18- Frais de personnel

(En milliers d'Euros)

	2016	2015	Variation	%
Salaires et traitements	6542	6192	350,4928	5,66%
Charges de retraite	1160	1186	-26	-2,19%
Autres charges sociales et fiscales	2605	2805	-199,904	-7,13%
Participation, intéressement et abondement	949	1059	-110	-10,39%
Provisions sur charges de personnel	695	549	146	26,59%
Passifs sociaux	551	89	462	ns
Charges de personnel refacturées	-91	-85	-6	7,06%
Total	12412	11795	616,589	5,23%
Effectif inscrit au 31 décembre	158	156		
Effectif moyen net présent	151	153		

Le montant global des rémunérations brutes allouées à l'ensemble des membres des organes de direction s'élève à 900 K€ contre 870 K€ au 31 Décembre 2015.

Le montant du CICE qui s'élève à 197 286 € contre 188 987€ en 2015, a été utilisé conformément à la réglementation.

NOTE 19 - Autres Charges

(En milliers d'Euros)

	2016	2015	Variation	%
Impôts et taxes	788	812	-24	-2,96%
Loyers et charges locatives	812	804	8	1,00%
Services extérieurs et divers	11048	11023	25	0,23%
Intérimaires et contractants extérieurs	271	286	-15	-5,24%
Dépenses de télécommunication	50	68	-18	-26,47%
Transports et déplacements	225	244	-19	-7,79%
Total	13194	13237	-43	-0,32%

NOTE 20- Coût du risque

(En milliers d'Euros)

	2016	2015	Variation	%
Dotations aux provisions	8938	8677	261	3,01%
Pertes non couvertes par des provisions	505	454	51	11,23%
Reprises de provisions	6248	4522	1726	38,17%
Récupérations sur créances amorties	49	41	8	19,51%
Total	3146	4568	-1422	-31,13%

NOTE 21- Gains ou pertes sur actifs immobilisés

(En milliers d'Euros)

	2016	2015	Variation	%
Plus value sur cessions d'immobilisations	1	0	1	
Moins value sur cessions d'immobilisations	1	11	-10	-90,91%
Plus value sur cessions titres de participations	0	0	0	
Dotation aux provisions pour dépréciation titres de participations	0	0	0	
Reprises de provisions pour dépréciation titres de participations	0	0	0	ns
Total	0	-11	11	-100,00%

NOTE 22- Impôts sur les bénéfices

(En milliers d'Euros)

	2016	2015	Variation	%
Impôt courant	3511	3895	-384	-9,86%
Impôt différé	614	-273	887	NS
Taxe 3% sur les dividendes	0	0	0	
Total	4125	3622	503	13,89%

Impôts sur les bénéfices - Différences fiscales sur exercices

(En milliers d'Euros)

	2016	2015	Variation	%
Différences temporaires	-1145	654	-1799	NS
Différences permanentes	-88	-5	-83	NS
Total	-1233	649	-1882	NS

Base des impôts différés

(En milliers d'Euros)

	2016	2015	Variation	%
Provisions bancaires	7421	7836	-415	-5,30%
Provisions pour congés payés	548	567	-19	-3,35%
Participation des salariés	361	404	-43	-10,64%
Provisions pour passifs sociaux	70	56	14	25,00%
Autres	-5	-5	0	0,00%
Total	8395	8858	-463	-5,23%
Impôts différés	2428	3050	-622	-20,39%

La charge figurant au compte de résultat représente l'impôt exigible au titre de l'exercice. Elle tient compte des éléments positif ou négatif de fiscalité différée.

L'impôt au taux commun s'applique au résultat comptable avant impôt corrigé des différences temporaires et permanentes existantes du fait de divergences entre les doctrines comptables et fiscales. A ce taux sont ajoutées les différentes contributions en vigueur.

La loi de Finances 2017, adoptée le 20 décembre 2016, prévoit une réduction progressive du taux d'imposition en France. D'ici 2020, le taux normal de l'impôt sur les sociétés diminuera progressivement de 33,33% à 28%, auquel s'ajoute la contribution sociale de 3.3%. Cette évolution fiscale future a été intégrée dans le calcul des impôts différés.

NOTE 23 - Instruments financiers à terme

(En milliers d'Euros)	2016			2015		
Instruments financiers à terme	Spéculation	Micro-couverture	Macro-couverture	Spéculation	Micro-couverture	Macro-couverture
Catégorie de contrat selon règlement CRB 90/15 modifié	A	B	C	A	B	C
Opérations fermes						
de gré à gré - swaps et caps de taux	10 000		482 700	0	0	462 000
Opérations conditionnelles						
de gré à gré - options de taux						0
de gré à gré - options de change			9 640			5 554
de gré à gré - floors	5 326			1 761		
de gré à gré - caps	326			761		0

	3 mois à 1				
ECHEANCES	< de 3 mois	an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	TOTAL
de gré à gré - swaps et caps de taux		45 000	447 700		492 700
de gré à gré - options de taux					0
de gré à gré - options de change	883	8 510	247		9 640
de gré à gré - floors		5 000	326		5 326
de gré à gré - caps		326	0		326

(En milliers d'Euros)	2016			2015		
Instruments financiers à terme	Spéculation	Micro-couverture	Macro-couverture	Spéculation	Micro-couverture	Macro-couverture
Catégorie de contrat selon règlement CRB 90/15 modifié	A	B	C	A	B	C
Opérations fermes						
de gré à gré - swaps et caps de taux			5 284	0	0	5 431
Opérations conditionnelles						
de gré à gré - caps et floors	1		-6	1		-19
de gré à gré - options de change			38			54

Les produits et charges sont inscrits en compte de résultat prorata temporis et les pertes et gains latents ressortant de la différence entre la valeur de marché estimée des contrats entre deux arrêts comptables ne sont pas comptabilisés.

La quasi-intégralité des opérations sur les instruments financiers est réalisée avec le CREDIT DU NORD, Actionnaire majoritaire de la Banque NUGER.

NOTE 24 - Crédit-bail et Location avec Option d'Achat

Les immobilisations acquises par la Banque et louées sous forme de crédit-bail ou de L.O.A sont inscrites à ce compte. Les amortissements pratiqués sont dans la mesure du possible effectués de manière dégressive. Conformément aux règlements bancaires, il est tenu une comptabilité financière. Dans le cas de réserve latente négative sur opérations de crédit-bail, une provision est constituée à due concurrence.

(En milliers d'Euros)	2016	2015	Variation	%
Encours Financier	0	0	0	
Encours Comptable	0	0	0	
Réserve latente	0	0	0	
Provision pour réserve latente négative	0	0	0	

NOTE 25 - Passifs sociaux

La Banque NUGER a procédé à la constitution de provisions pour passifs sociaux qui englobe les provisions pour retraite, les indemnités de fin de carrière ainsi que les primes spéciales d'ancienneté.

(En milliers d'Euros)	2016	2015	Variation	%
Provision pour retraites	0	0	0	
Provision pour indemnités de fin de carrière	70	56	14	25,00%
Provision pour primes spéciales d'ancienneté	164	144	20	13,89%
Provision pour compte épargne temps	390	395	-5	-1,27%
Total	624	595	29	4,87%

Hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des passifs sociaux	IFC	PSA
Taux d'actualisation	1,20%	0,90%
Taux d'inflation	1,40%	1,40%
Duration	15,6	11,4
Durée résiduelle de vie active	19,4	19,4
Sensibilité de la dette actuarielle		
Variation de 1% du taux d'actualisation	-13,90%	-10,30%
Variation de 1% du taux d'inflation	17,20%	0,00%
Sensibilité du service cost		
Variation de 1% du taux d'actualisation	-17,80%	-13,50%
Variation de 1% du taux d'inflation	22,70%	0,00%

Le personnel de la banque bénéficie d'IFC et de diverses primes liées à l'ancienneté. Ces engagements sont soit provisionnés, soit couverts par des contrats d'assurance.

Les engagements d'IFC ont été évalués selon les méthodes habituelles soit au 31/12/2016 à 1 637 K€ dont 1 567 K€ couverts par des contrats d'assurance.

NOTE 26 : Opérations de crédit-bail

Il n'y a pas d'engagement de crédit-bail à la fin de l'exercice tout comme lors de l'exercice précédent.

NOTE 27 - Opérations de hors bilan

(En milliers d'Euros)	2016	2015	Variation	%
Engagements donnés				
Engagements de financement auprès de la clientèle	40757	38063	2694	7,08%
Engagements douteux de financement auprès de la clientèle	394	1024	-630	-61,52%
Engagements de garantie auprès de la clientèle	23746	29147	-5401	-18,53%
Engagements douteux de garantie auprès de la clientèle	2073	2203	-130	-5,90%
Engagements de garantie auprès d'établissements de crédit	39854	35939	3915	10,89%
Engagements douteux de garantie auprès d'établissements de crédit	3364	4344	-980	-22,56%
Engagements sur titres	-2	0	-2	
Engagements divers donnés	55190	68146	-12956	-19,01%
Engagements reçus				
Engagements de financement reçues d'établissements de crédits	51749	21924	29825	136,04%
Engagements de garantie reçues d'établissements de crédits	115	32	83	259,38%
Engagements de garantie reçues - autres garanties -	199375	187831	11544	6,15%
Engagements sur titres	2	0	2	

NOTE 28 - Opérations concernant les entreprises liées
(En milliers d'Euros)

	2016	2015
Bilan - Actif	240 596	177 986
Créances sur les établissements de crédits	238 547	176 603
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0
Participation et autres titres détenus à long terme	0	0
Autres actifs	337	20
Comptes de régularisation	1 712	1 363
Bilan - Passif	135 148	85 504
Dettes envers les établissements de crédits	133 189	78 428
Dettes représentées par un titre	0	7 002
Autres passifs	1 866	14
Comptes de régularisation	93	60
Résultat - Charges	9 465	9 441
Intérêts et charges assimilés	-13	198
Pertes sur opérations de portefeuille de négociation	21	776
Commissions	1 383	652
Charges générales d'exploitation	8 074	7 815
Résultat - Produits	8 056	10 443
Intérêts et produits assimilés	6 914	1 893
Revenus des titres à revenu variable	0	0
Gains sur opérations de portefeuille de négociation	193	6 183
Commissions	949	2 367
Hors Bilan	607 659	492 115
Engagements donnés	58 555	21 924
Engagements reçus	51 864	115
Engagements Instruments financiers à terme - Swaps et FRA	482 700	460 000
Engagements Instruments financiers à terme - Options,Caps et Floors	14 540	10 076

INFORMATIONS SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX (Article L 225 – 102 – 1 du Code de Commerce)

Mandats et fonctions exercés au cours de l'année 2016.

NOM	MANDATS/FONCTION	NOM DE LA SOCIETE	PERIODE 2016 CONCERNEE
Philippe AMESTOY	Directeur Général Délégué	CREDIT DU NORD	Année 2016
	Administrateur	SOGESSUR SA	Année 2016
	Président et Administrateur	ANTARIUS	Année 2016
	Président et Administrateur	NORBAIL IMMOBILIER	Année 2016
	Président et Administrateur	STAR LEASE	Année 2016
	Administrateur	ETOILE GESTION	Année 2016
	Président et Membre du Conseil de Surveillance	BANQUE KOLB	Année 2016
	Président et Membre du Conseil de Surveillance	BANQUE NUGER	Année 2016
	Vice Président et Membre du Conseil	SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT	Année 2016
	Vice Président et Membre du Conseil	BANQUE COURTOIS	Année 2016
	Vice-Président et Membre du Conseil de Surveillance	BANQUE TARNEAUD	Année 2016
Bruno DELEMOTTE	Administrateur	STAR LEASE	Année 2016
	Administrateur et Représentant du Crédit du Nord	BANQUE NUGER	Année 2016
Laurence LASFONT	Membre du Conseil de Surveillance	BANQUE NUGER	Année 2016
	Administrateur	TEMSYS	Année 2016
	Administrateur	NORBAIL IMMOBILIER	Année 2016
	Administrateur	COMPAGNIE GENERALE D'AFFACTURAGE	Année 2016
	Administrateur	ETOILE ID	Année 2016
	Administrateur	STAR LEASE	Année 2016
	Administrateur (mandataire CREDIT DU NORD)	NORBAIL SOFERGIE	Année 2016
Béatrice LELIEVRE	Vice Présidente et Membre du Conseil de Surveillance	BANQUE NUGER	Année 2016
	Membre du Conseil de Surveillance	BANQUE TARNEAUD	Année 2016
Arnaud GUILLEMAIN d'ECHON	Président du Directoire	BANQUE NUGER	Année 2016
Nicolas NUGER	Membre du Directoire	BANQUE NUGER	Année 2016
Jean Michel CHENIN	Membre du Directoire	BANQUE NUGER	Année 2016

Résolutions

Première Résolution

Approbation des comptes

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux, approuve lesdits rapports ainsi que les comptes de l'exercice 2016, tels qu'ils lui sont présentés et qui se soldent par un bénéfice de 7.171 748,33 €.

Deuxième Résolution

Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et sous réserve de l'adoption de la première résolution, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 2016	7 171 748,33 €
+ Report à nouveau antérieur.....	2 008,51 €
= Bénéfice distribuable	<u>7 173 756,84 €</u>

Sur ce bénéfice distribuable, l'Assemblée Générale décide :

- de verser à titre de dividende	6.606 925,68 €
- d'affecter au report à nouveau.....	566 831,16 €
Le dividende par action s'élève à 21,36 euros (309.313 actions au total)	
- Le nouveau report à nouveau se chiffre à	568 839,67 €

La réserve légale de 1 287 724,84 euros représente 11,25 % du capital social.

La réserve ordinaire s'élève à 18 513 246,63 euros.

Le dividende de 21,36 € par action portant sur 309.313 actions sera mis en paiement le 25 mai 2017.

Les dividendes sont éligibles à l'abattement de 40% mentionné à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Conformément à la loi, il est rappelé, que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende net
2013	16.90 €
2014	64.70 €
2015	73.92 €

Troisième Résolution

Conventions visées à l'article L.225-86 du code de commerce.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, prend acte du rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de Commerce, statue sur ce rapport et prend acte qu'il n'y a pas de convention à soumettre à approbation.

Quatrième Résolution

Avis consultatif sur la rémunération versée en 2016 aux personnes visées à l'article L 511-71 du Code monétaire et financier.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil, consultée en application de l'article L 511-73 du Code Monétaire et Financier, émet un avis favorable sur l'enveloppe globale de 510.000 € des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice 2016 aux personnes visées par ledit article.

Cinquième Résolution

Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de renouveler le mandat de Madame Béatrice LELIEVRE en qualité de Membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 3 ans. Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Sixième Résolution

Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de renouveler le mandat de Madame Laurence LASFONT en qualité de Membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 3 ans. Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Septième Résolution

Pouvoirs

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale, pour effectuer tous dépôts, formalités et publications relatives aux résolutions qui précèdent.

PUY DE DOME

CLERMONT-FERRAND

Agence Centrale
7 Place Michel de l'Hospital
☎ 04 73 42 73 42

Agence de Jaude-Julien
8 Avenue Julien
☎ 04 73 17 03 50

Agence République
119 Avenue de la République
☎ 04 73 98 20 20

Agence Entreprise
4 Bld Robert Schuman
☎ 04 73 15 23 50

AMBERT/ARLANC

8 Place du Pontel à Ambert
☎ 04 73 82 44 11
6 & 8 place Charles de Gaulle à Arlanc
☎ 04 73 95 00 07

AUBIERE

Centre Commercial Plein Sud
☎ 04 73 15 09 60

BEAUMONT

1 Rue de l'Hôtel de Ville
☎ 04 73 15 10 40

CHAMALIERES

24 rue Lufbery
☎ 04 73 19 81 20

COURNON

43 Bis avenue de la Libération
☎ 04 73 77 03 03

ISSOIRE

9 Boulevard de la Manlière
☎ 04 73 55 00 33

RIOM/CHATEL GUYON

17 Rue de l'Hôtel de Ville à Riom
☎ 04 73 64 77 00
14 Avenue Baraduc – Châtel Guyon
☎ 04 73 86 12 79

THIERS

110 bis Avenue Léo Lagrange
☎ 04 73 80 67 01

ALLIER

MONTLUCON

5 Boulevard de Courtais
☎ 04 70 28 54 54

CENTRE ALLIER ENTREPRISES

37 Avenue Jules Ferry - MONTLUCON
☎ 04 70 51 11 11

MOULINS

10/12 Place Garibaldi
☎ 04 70 46 89 20

VICHY

2 Rue du Président Roosevelt
☎ 04 70 96 50 80

CANTAL

AURILLAC

9 Rue des Carmes
☎ 04 71 49 85 85

CHER

BOURGES

36 Rue Moyenne
☎ 02 48 66 36 36

HAUTE LOIRE

LE PUY-EN-VELAY

2 Avenue Georges Clémenceau
☎ 04 71 04 71 71

NIEVRE

NEVERS

36 Rue François Mitterrand
☎ 03 86 93 03 00